

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un bâtiment de messagerie au niveau de la ZAC des Bréguières (lot E) sur la commune des Arcs-sur-Argens (83).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LODRAC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Emmanuel LISCOUET, Directeur des Opérations

RCS / SIRET

4 5 2 | 9 2 4 | 4 7 5 | 0 0 0 | 2 6

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Projet dont la surface plancher est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² et superficie inférieure à 10 ha : "Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit créé une surface supérieure ou égale à 10 000m ² et inférieure à 40 000m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher est inférieure à 40 000m ² "

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LODRAC projette la création d'un bâtiment à activité de messagerie au sein de la ZAC des Bréguières (lot E) sur la commune des Arcs-sur-Argens (83). Le site comprendra un centre de tri de colis, partiellement automatisé, accompagné de bureaux et locaux techniques nécessaires à son fonctionnement.

Le projet ne comporte pas d'installations classées pour la protection de l'environnement ou uniquement des installations soumises à déclaration pour lesquelles seront appliquées les dispositions des arrêtés ministériels de prescriptions générales. Il ne nécessite pas de demande de défrichement. La ZAC bénéficie d'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau qui inclut la zone de projet du bâtiment E (bâtiment de messagerie).

Le site s'étendra sur une surface de 47 470 m² dont 12 740 m² seront occupés par le bâtiment d'exploitation de l'activité. Le fonctionnement du site et ses caractéristiques sont détaillés dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 7).

Le terrain est actuellement exempt de construction, aucun travaux de démolition ne sont requis.

4.2 Objectifs du projet

Le projet résulte d'un accroissement de l'activité qui entraîne un plan d'amélioration de la distribution de colis et donc de la création de ce nouveau bâtiment de messagerie.

La création du bâtiment E s'inscrit dans le développement de la ZAC des Bréguières qui possède une situation intéressante du fait de sa proximité à de grandes infrastructures routières.

Par ailleurs, LODRAC a la volonté de développer un projet de haute qualité architecturale, paysagère et environnementale, conjuguant efficacité technique, pour répondre aux besoins des utilisateurs et prise en compte des enjeux de développement durable du territoire au sein duquel il s'inscrit.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun projet de démolition n'est prévu.

Actuellement, le terrain est aménagé et en attente de construction. Il est prévu 10 mois de travaux avec démarrage envisagé en juillet 2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité principale en phase d'exploitation est la réception et le tri de colis pour expédition vers des centres de distribution.

Il s'agira d'un lieu fermé de transit et d'échanges des marchandises sans stockage, tels que les quais de messagerie ou plates-formes de « transbordement » (action de faire passer des marchandises d'un quai d'arrivée à un quai de départ sans passage par un stock) dédié à l'activité des départements du Var et Alpes-Maritimes.

La plateforme de tri traitera quotidiennement en fonction de sa taille (environ 80 000 colis/jour). La plateforme de tri reçoit les colis qui arrivent en vrac à bord de semi-remorques ou de caisses mobiles. Ils sont déchargés soit manuellement soit semi automatiquement, depuis les quais de livraisons et circulent ensuite sur les trieurs pour être répartis selon leur destination géographique avant leur expédition à bord de remorques ou de caisses mobiles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

Le bâtiment en projet (lot E) se trouve dans une zone déjà autorisée au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement par arrêté en date du 14 avril 2008.

Le projet n'est pas soumis à demande d'autorisation au titre des ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise foncière	47 470 m ²
Surface du bâtiment principal	12 740 m ²
Surface des autres bâtiments associées à l'activité (poste de garde, local chauffeurs,...)	513 m ²
Espaces verts	6 786 m ²
Voiries (VL et PL) dont aire de béquillage	28 574 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC des Bréguières - Bâtiment E
83460 LES ARCS SUR ARGENS

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 30' 10" E Lat. 43° 27' 14" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier national du département du Var (autoroutes concédées A8, A50, A57 et non concédées A50, A57 et A570) approuvé par arrêté du 23 mai 2011 et celui du 21 juin 2016 (2ème échéance pour l'A8, A50 et A57 non concédées). Un PPBE a été défini en date du 17 octobre 2016 pour les voies ferrées (PPBE2 VF).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone RAMSAR à proximité, la plus proche étant à 17,5 km du site. Aucune zone humide d'importance majeure n'est présente sur le site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à : - un Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé le 11 avril 2014 lié à la présence de l'Argens et du Réal, - un Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé le 26 avril 2013 pour l'établissement STOGAZ. Néanmoins, le site n'est pas situé dans les zones réglementaires du PPRT de STOGAZ. Le site (lot E) se trouve dans la ZAC des Bréguières dont l'aménagement était déjà autorisé en 2008 et pour laquelle une étude a été réalisée en vue de déterminer l'exposition de la ZAC aux crues en regard de leur prise en compte dans le PPRI de la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC FR9301626- Val d'Argens - 1,3 km au plus proche Une étude synthétisant les études faune et flore de 2006 à 2009 avec évaluation des incidences sur le site du Val d'Argens, a été réalisée au niveau de la ZAC et inclut le lot E.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur le territoire d'un site classé. Le plus proche est le site "Rocher de Roquebrune" (93C83044) qui se trouve à plus de 4 km de la zone de projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel. Aucun procédé ne nécessite de prélèvements d'eau. Elle sera utilisée pour les besoins domestiques, les espaces verts et l'alimentation des Robinets Incendie Armés (RIA) en cas d'accident et pour les tests. L'alimentation en eau se fera par le réseau public d'alimentation en eau potable. Le volume est estimé à environ 8m3 jour pour les besoins domestiques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour l'équilibre déblai/remblai global à l'échelle de la ZAC (aménagements communs mais également lots cessibles), les différents lots cessibles dont le bâtiment E ont partiellement été remblayés avec les déblais excédentaires issus des travaux d'aménagement (notamment ceux des bassins). Le lot E a donc accueilli environ 10 000 m3 de ces déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la ZAC (à laquelle appartient le lot E du projet) a été réalisé en intégrant les mesures préconisées dans le cadre du diagnostic environnemental et du dossier loi sur l'eau et notamment le maintien et la reconstitution écologique des ripisylves en tant que corridors écologiques En phase exploitation, compte-tenu des caractéristiques du site et des dispositions mises en œuvre, le site n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations, ou destructions de la biodiversité existante. De plus, des activités logistiques similaires sont déjà présentes dans l'environnement immédiat du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche est la ZSC "Val d'Argens" (FR9301626) à 1,3 km du site. Il ressort de l'évaluation d'incidence sur cette zone que la ZAC Bréguières (et donc le lot E) n'a aucune incidence directe notable : la zone périurbaine est déjà très fortement officialisée par son passé agricole, pastoral, industriel et d'habitat diffus donc aucun habitat naturel ou espèce végétale et animale de la fiche du site n'y est présent. Concernant les effets indirects, des mesures ont été prises et intégrées à l'autorisation préfectorale « Loi sur l'eau ». De par son activité, le bâtiment E n'aura pas d'impact notable sur la zone.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en proximité immédiate avec les entrepôts logistiques de la ZAC des Bréguières classés ICPE, néanmoins aucune de ces installations ne présente d'effets sortants de leur site en cas de situation accidentelle. Aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est située à proximité du site. Le site n'est pas situé dans le zonage d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans une zone de sismicité faible (zone 2) et un risque de retrait-gonflement argile faible. Aucune cavité naturelle n'a été recensée sur ou à proximité du site. La zone est située en dehors des zones boisées repérées pour le risque de feu de forêt. Le risque inondation lié à la présence de l'Argens et du Réal ainsi que le règlement du PPRI ont été intégrés pour l'aménagement de la zone (bassins écrêteurs de débit). Le site n'est pas situé dans les périmètres de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) de la commune ou des Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) Est-Var.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'émettra pas d'émissions à risque sanitaire au vu de son activité et des dispositions prises, exceptée les émissions pouvant être induites par le trafic. Néanmoins, ce dernier est faible et peu représentatif au regard de celui du voisinage (trafic de la ZAC et des grands axes routier environnants). Par ailleurs, aucune habitation ou établissement recevant du public n'est présent à proximité du site. Le site n'est pas concerné par des risques sanitaires au vu des activités des sites environnants.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic généré est lié à l'expédition et la réception des colis par des poids lourds et aux véhicules légers du personnel du site. Il a été estimé à 250 camions/jour et 130 VL /jour, soit 500 mouvements de PL et 260 de VL. Une étude trafic avait déjà été réalisée dans le cadre de l'aménagement de la ZAC intégrant le lot E. Le site sera facilement accessible à partir de grands axes routiers, évitant ainsi le trafic dans des zones denses d'habitations.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'activité du bâtiment E n'est pas de nature bruyante. Seul le trafic généré par l'activité est source de bruit. Néanmoins, l'établissement s'inscrit dans une ZAC et n'a pas un voisinage direct présentant une sensibilité particulière. De plus, les routes empruntées ne traversent pas de zones d'habitations. Le niveau sonore ambiant (bruit de fond) est principalement lié au réseau routier local et au réseau ferroviaire où le trafic y est très important.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'utilise pas de produits susceptibles de générer des nuisances olfactives, et le process en lui-même ne génère pas d'odeurs.</p> <p>La gestion des déchets sur le site est effectuée de telle sorte qu'aucune nuisance pour l'environnement proche du site ne soit générée.</p> <p>Aucune installation susceptible d'induire des nuisances olfactives (industrie, station d'épuration) n'est présente à proximité du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas à l'origine ou concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses du site se limitent uniquement aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité du site et des parcs de stationnement.</p> <p>L'exploitation du site ne génère pas de halo lumineux particulier.</p> <p>Les seules émissions lumineuses pouvant concerner le site sont celles des éclairages de voiries et les lumières extérieures des entrepôts logistiques alentours.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions atmosphériques induites en fonctionnement normale du site sont limitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au trafic routier, - au rejet de l'installation de combustion au gaz naturel à puissance limitée inférieure à 2 MW.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide n'est induit par les procédés industriels.</p> <p>Les seuls rejets liquides possibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées d'origine domestique (liées aux installations sanitaires, douches, utilisation des robinets,...) rejetées dans le réseau d'assainissement communal et traitées par la station d'épuration des Arcs, - les eaux pluviales canalisées des voiries et toitures
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vu l'activité du site et son environnement, les eaux de toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées. Les eaux collectées sur les voiries et parkings peuvent contenir principalement des matières en suspension et des traces d'hydrocarbures. Ces eaux seront traitées au travers d'un bassin de prétraitement naturel intégré en amont du bassin de rétention.</p> <p>En cas de déversements accidentels de produits liquides ou eaux d'extinction incendie, des effluents polluants peuvent être générés. Néanmoins, des rétentions seront mises en place et les aires au sol imperméabilisées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité du site génère peu de types de déchets constitués majoritairement de déchets non dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'emballages : cartons, films plastiques,... - des ordures ménagères (déchets de bureaux), - de déchets ponctuels provenant des opérations d'entretien (huiles, curage de séparateurs à hydrocarbures, déchets verts,...) <p>Le détail est présenté dans l'annexe 7 - Note d'accompagnement</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans une ZAC dédiée à l'activité logistique pour lequel l'impact visuel potentiel a été étudié. La zone se trouve en dehors des périmètres de protection des monuments historiques et des sites classés ou inscrits. Elle n'est pas située dans une ZPPAUP et aucune restriction vis-à-vis de la réglementation archéologique n'a été prescrite dans le cadre de l'aménagement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité n'est actuellement réalisée sur le site pour lequel l'aménagement de la ZAC a été réalisé et qui est en attente de construction.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site internet « <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr> » a été consulté afin d'identifier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale sur la commune des Arcs sur Argens.

Les deux projets les plus récents sur la commune ayant fait l'objet d'un avis sont :

- l'aménagement de la RDN7 au droit des carrefours avec la RD91 et la RD10 (avis 2013-05-03)
- la restauration du Réal en centre-village sur la commune des Arcs-sur-Argens (avis 2012-11-23)

Du fait de l'ancienneté de ces projets, aucun effet cumulé n'est pris en compte avec le projet du lot E.

Par ailleurs, les autres entrepôts de la ZAC des Bréguières ne sont plus en projet, ils sont déjà réalisés et ont fait l'objet d'un avis favorable (notamment pour le lot D, dernier entrepôt créé).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments relatifs aux dispositions mises en œuvre sont détaillés dans l'annexe 7 - Note d'accompagnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli et également de l'annexe 7, il n'apparaît pas nécessaire que l'activité du site fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le lot E appartient à une ZAC déjà aménagée et autorisée pour laquelle les impacts potentiels ont déjà été étudiés. Par ailleurs, au vu de l'activité du projet (messagerie) et des mesures prises de suppression, réduction et compensation, il apparaît que les impacts du site sont maîtrisés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7- Note d'accompagnement du CERFA. Cette note d'accompagnement en complément des pièces réglementairement obligatoires a pour but de mettre en évidence les enjeux environnementaux présents aux abords du site et de présenter à l'Autorité environnementale les impacts prévisibles liés à la réalisation de l'opération et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les effets préjudiciables.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Châteauneuf/Le Rouge

le,

27/12/2017

LODRAC

SARL au capital de 10 000 €

La Galinière - RD7N

13790 CHATEAUNEUF-LE-ROUGE

RCS Aix en Pce 452 924 475

Tél +33 (0)4 42 94 23 30 - Fax +33 (0)4 42 94 23 39

Signature

P.O Y. Belce

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus